

*Initiatives ministérielles*

**M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.):** Madame la Présidente, je voudrais demander au député qui, je crois, vient d'une région rurale du Manitoba, si les céréaliculteurs de sa circonscription souscrivent à ce changement qui aura pour effet d'accroître le coût de transport de leurs céréales de 5 à 17 \$ la tonne, selon le type de céréale et le secteur qu'ils habitent?

Bien que je ne l'aie pas entendu en faire état dans son discours, j'aimerais également que le député s'explique sur son appui au recours à la clôture relativement au projet de loi C-68.

**M. McKinnon:** Madame la Présidente, je n'ai aucune observation à formuler sur le recours à la clôture, quel que soit le projet de loi. Néanmoins, j'ai été agréablement surpris de sa première question où il me demandait mon avis, car c'est l'économiste attitré du secteur céréalier de l'Alberta. Je lui sais donc gré de la question qu'il soulève.

Brandon, au Manitoba, est considéré par plusieurs comme étant un des points d'expédition où les coûts de transport sont les plus élevés de l'industrie céréalrière. Afin d'assurer la survie des agriculteurs d'aujourd'hui, on reconnaît la nécessité de procéder graduellement à certaines transitions. Certes, il y aura des modifications, des changements; des partenariats devront voir le jour.

• (1315)

Ma région est probablement le chef de file du mouvement en faveur de la diversification des cultures dans l'Ouest. Si les députés jettent un coup d'oeil sur ces données, ils constateront que Brandon—Souris est une région fortement agricole. Et j'espère qu'il en sera toujours ainsi.

**M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.):** Madame la Présidente, je suis sûr que le député se préoccupe du bien-être des agriculteurs de sa circonscription. Il a dit que les agriculteurs de sa région auraient à faire certains rajustements. Ils paieront des frais de transport beaucoup plus élevés qu'actuellement. Cela signifie un prix net plus bas pour les céréales par rapport à d'autres céréaliculteurs de l'ouest du Canada, ce qui met vraiment en place certains des mécanismes du marché, l'avantage comparatif naturel qui devrait exister.

Pour faire face à ces coûts supplémentaires, les agriculteurs de sa région pourraient, entre autres, expédier leurs produits vers le sud, aux États-Unis. Malheureusement, à l'heure actuelle, la Commission canadienne du blé limite vraiment les expéditions aux États-Unis. Les agriculteurs de sa région vont, encore plus que maintenant, exercer des pressions sur le ministre pour qu'il autorise la concurrence avec la commission du blé sur le marché américain et qu'il leur permette d'expédier leurs produits aux États-Unis ou simplement de vendre directement leurs produits aux marchés américains.

Le député croit-il que les agriculteurs de sa région vont exercer un maximum de pressions pour que ces changements soient apportés à la commission du blé, afin de pouvoir récupérer une partie des pertes qu'ils ont subies, depuis l'élimination de la subvention accordée en vertu de la LTGO et à cause des coûts supplémentaires imposés par le projet de loi C-92.

**M. McKinnon:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

Je ferai un peu d'histoire, mais je parlerai aussi de l'avenir. Plus les producteurs habitent près de la frontière américaine, plus ils veulent avoir accès à ce marché. À mesure qu'on s'éloigne de la frontière et qu'on se dirige vers le nord, on constate que les producteurs ont de moins en moins tendance à vouloir avoir accès à ce marché, en raison de la distance géographique qu'il faudrait faire franchir à leurs produits et de la nature des produits à expédier.

Je suis d'accord pour dire qu'il faut examiner de nouveaux processus et de nouveaux règlements. Il y a effectivement un marché. Les industries américaines qui utilisent des céréales canadiennes veulent encore notre produit pour, disons, sa teneur en protéines qu'ils ne retrouvent pas dans leur produit.

Je reconnais, comme mon collègue, qu'il faut procéder à un tel examen. Il faut également que nos producteurs canadiens y aient accès à long terme.

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.):** Madame la Présidente, il me tardait d'intervenir à ce sujet aujourd'hui, après que mon collègue de Végréville m'a demandé si je serais disposé à parler d'un projet de loi sur la Commission canadienne du blé. C'est certes le cas. Cela me donne la possibilité d'exprimer les points de vue que j'entends dans ma circonscription en discutant avec des agriculteurs sur lesquels ces types de projets de loi ont des répercussions directes.

Certaines personnes dans la tribune doivent trouver étrange de venir suivre ce qu'on appelle un débat et de constater qu'il y a beaucoup de sièges vides. Ils doivent parfois se demander si nous discutons avec les gardiens de sécurité.

**La présidente suppléante (Mme Bakopanos):** Je ne pense pas que le député devrait mentionner l'absence de députés.

• (1320)

**M. Thompson:** Je suppose que je ne suis pas habitué à m'entendre autant dans cette enceinte. Il y a un écho.

Il est bon de pouvoir participer à un débat sur cette question. J'espère qu'un jour, nous serons vraiment en mesure de tenir de véritables débats honnêtes et animés sur des questions, au lieu d'appliquer la clôture, comme on l'a fait ce matin, dans certains cas. J'aime bien des débats comme celui que nous essayons d'avoir au sujet de ce projet de loi.

Les idées que le ministre de l'Agriculture nous soumet dans ce projet de loi sont certainement valables. Ce sont des choses que nous attendons depuis longtemps au Parti réformiste, à l'instar de certains agriculteurs, mais on ne fait qu'apporter de légères modifications, ce n'est qu'un début.

Je suis persuadé que nous n'aurons aucun mal à appuyer ceci, mais j'attire l'attention du député sur le fait que nous devons nous lancer dans un véritable débat sur ces questions touchant la Commission canadienne du blé, surtout lorsque nous parcourons le pays.